



Etude de zone - Zone transitoire de
« WANCENNES »
Commune de : BEAURAING



ASSAINISSEMENT APPROPRIÉ EN ZONE RURALE

ETUDES DE ZONE

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA LESSE

**ZONE TRANSITOIRE
DE WANCENNES**

COMMUNE DE : BEAURAING

RAPPORT FINAL

ETUDE FINALISÉE PAR INASEP EN DATE DU 07/06/2019



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
1.2. METHODOLOGIE	3
2. PRESENTATION DE LA ZONE TRANSITOIRE.....	4
3. RELEVÉ ET ANALYSE DE L'EXISTANT.....	15
3.1. ANALYSE DU PCGE ET DU PASH.....	15
3.2. RELEVÉ DE L'EXISTANT	18
3.2.1 Relevé des réseaux d'évacuation	18
3.2.2. Enquête auprès des particuliers	20
3.3. ANALYSE DE L'EXISTANT	25
3.3.1. Analyse de la nécessité de grouper.....	25
3.3.2. Analyse de l'opportunité de grouper	25
3.3.3. Analyse des contraintes de mise en place de SEI	25
4. PROPOSITION DE SOLUTIONS	26
5. CONCLUSIONS.....	29



1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La législation européenne, établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau, prévoit l'obligation pour décembre 2015 d'atteindre un bon état qualitatif des masses d'eau (Directive 200/60/CE).

Afin d'atteindre cet objectif différents instruments ont été mis en œuvre dont les Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique qui ont été élaborés comme outil de planification et de représentation cartographique de l'assainissement. L'objet étant de définir les régimes d'assainissement dans les zones destinées à l'urbanisation aux plans de secteur.

Trois modes d'assainissement ont été ainsi définis, l'assainissement collectif, l'assainissement autonome et l'assainissement transitoire. Pour les zones situées en assainissement transitoire, les modes d'assainissement n'ont pas encore été arrêtés définitivement mais sont destinés à évoluer vers l'assainissement collectif ou autonome (entièrement ou partiellement).

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la finalisation du PASH et de la détermination définitive du mode d'assainissement (autonome ou collectif) d'une zone transitoire.

1.2. METHODOLOGIE

Ces études sont réalisées en trois phases :

1. Le relevé de l'existant ;
2. L'analyse de l'existant ;
3. Des propositions de solutions.

Le relevé de l'existant comprend deux volets : une enquête auprès des particuliers et un relevé des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

L'analyse de l'existant comporte : d'une part, l'évaluation de l'opportunité et de la nécessité de grouper les habitations en vue de l'assainissement de leurs eaux usées et, d'autre part, l'analyse des contraintes générées par l'installation d'un système d'épuration à la parcelle.

Sur base du relevé et de l'analyse de l'existant, une ou plusieurs solutions sont étudiées pour répondre à l'objectif de la qualité des eaux de la zone étudiée. Chaque solution fait ensuite l'objet d'une analyse technique et financière.

Ces études sont réalisées par les organismes d'assainissement agréés (OAA) ; elles sont financées et supervisées par la SPGE.



2. PRÉSENTATION DE LA ZONE TRANSITOIRE

La présente étude porte sur la zone d'assainissement du village de Wancennes, faisant partie de la commune de Beauraing.

La figure 1 localise la zone d'étude dans son contexte régional.

A l'échelle communale, la zone d'assainissement de Wancennes est localisée au centre de la Commune comme l'indique l'extrait de l'assemblage des cartes IGN à l'échelle 1/100.000^{ème} repris en figure 2.

Les cartographies ci-après localisent les limites de la zone d'assainissement concernée sur un extrait de la carte IGN (figure 3) et une prise de vue aérienne (figure 4).

La zone d'assainissement de Wancennes est reprise en zone d'habitat à caractère rural dont une partie s'inscrit au sein d'un périmètre d'intérêt paysager, culturel ou esthétique comme l'indique la figure 5 illustrant le plan de secteur local.

Sur le plan des principes d'assainissement, comme l'indique l'extrait du PASH repris en figure 6, la zone d'assainissement de Wancennes est caractérisé par :

- de l'assainissement transitoire pour 18,2 ha
- de l'assainissement autonome pour 2,1 ha
- de l'assainissement collectif pour 0 ha

Les figures 7 et 8 présentent respectivement la carte des aléas d'inondation locale et la carte d'aptitude à l'infiltration.

Enfin la figure 9 localise les voiries de la zone d'étude et illustre le contexte bâti du village de Wancennes.

Au niveau de la sensibilité environnementale de la zone d'étude, on signalera que le village de Wancennes est repris en zone vulnérable et est partiellement localisé au sein des zones de prévention éloignées des captages :

- SWDE Salumont P5 (58/8/3/003)
- SWDE Castel PR1 SWDE Wancennes P1 (58/8/3/006)
- SWDE Castel D1 (58/8/3/004)

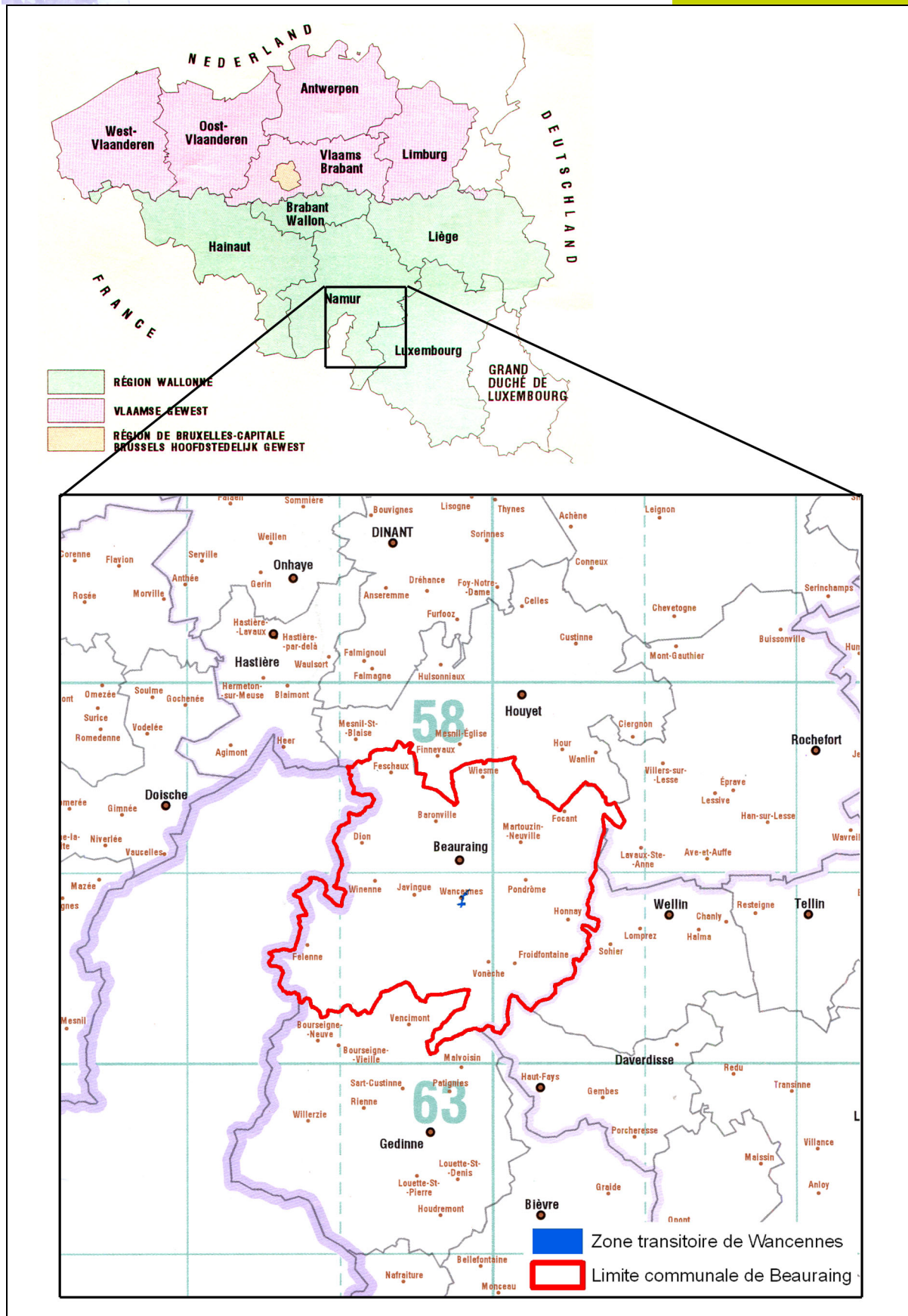


Figure 1 : Localisation de la zone d'assainissement sous étude à l'échelle régionale

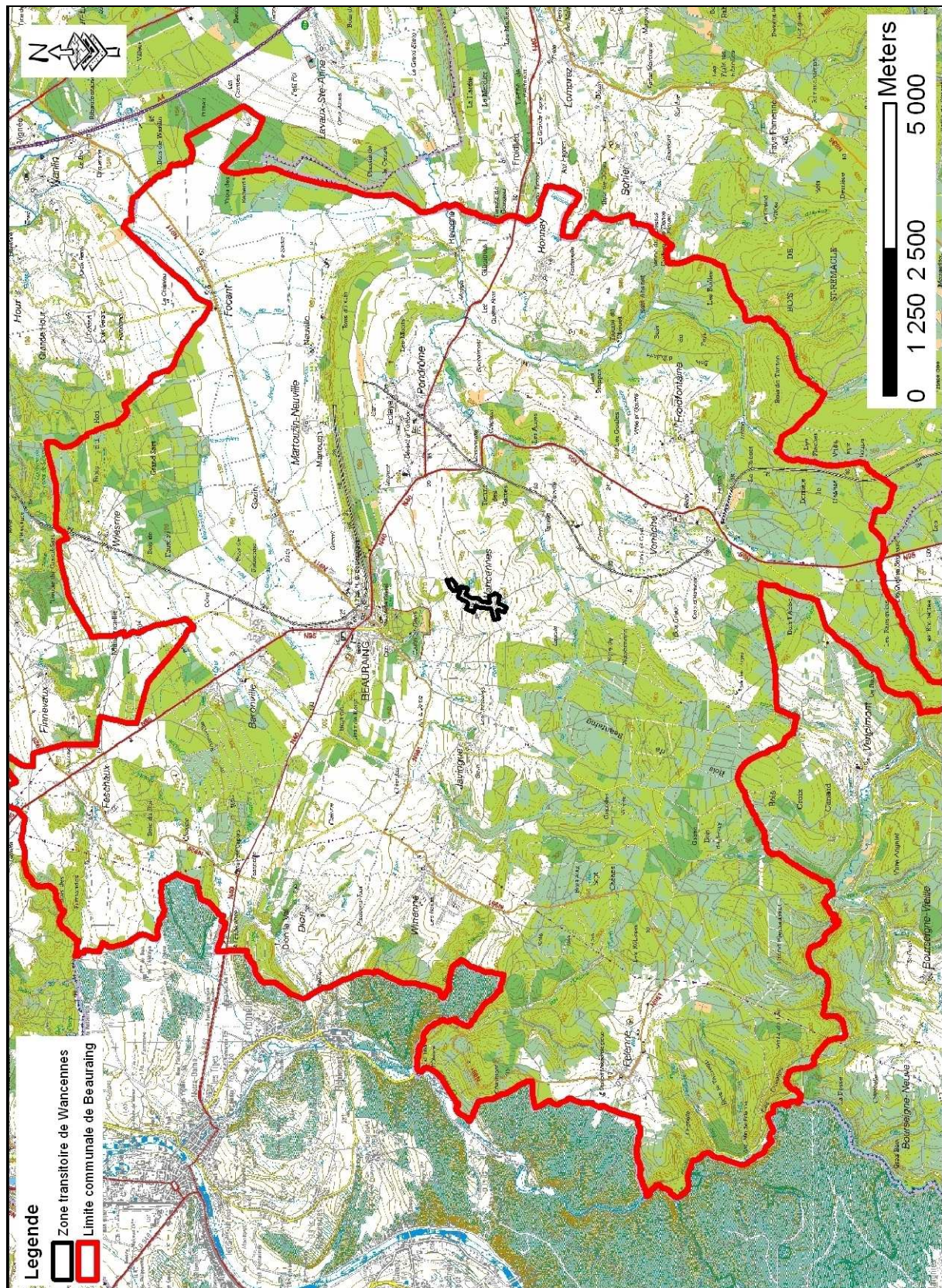


Figure 2 : Localisation de la zone d'assainissement sous étude à l'échelle 1/100.000^{ème}

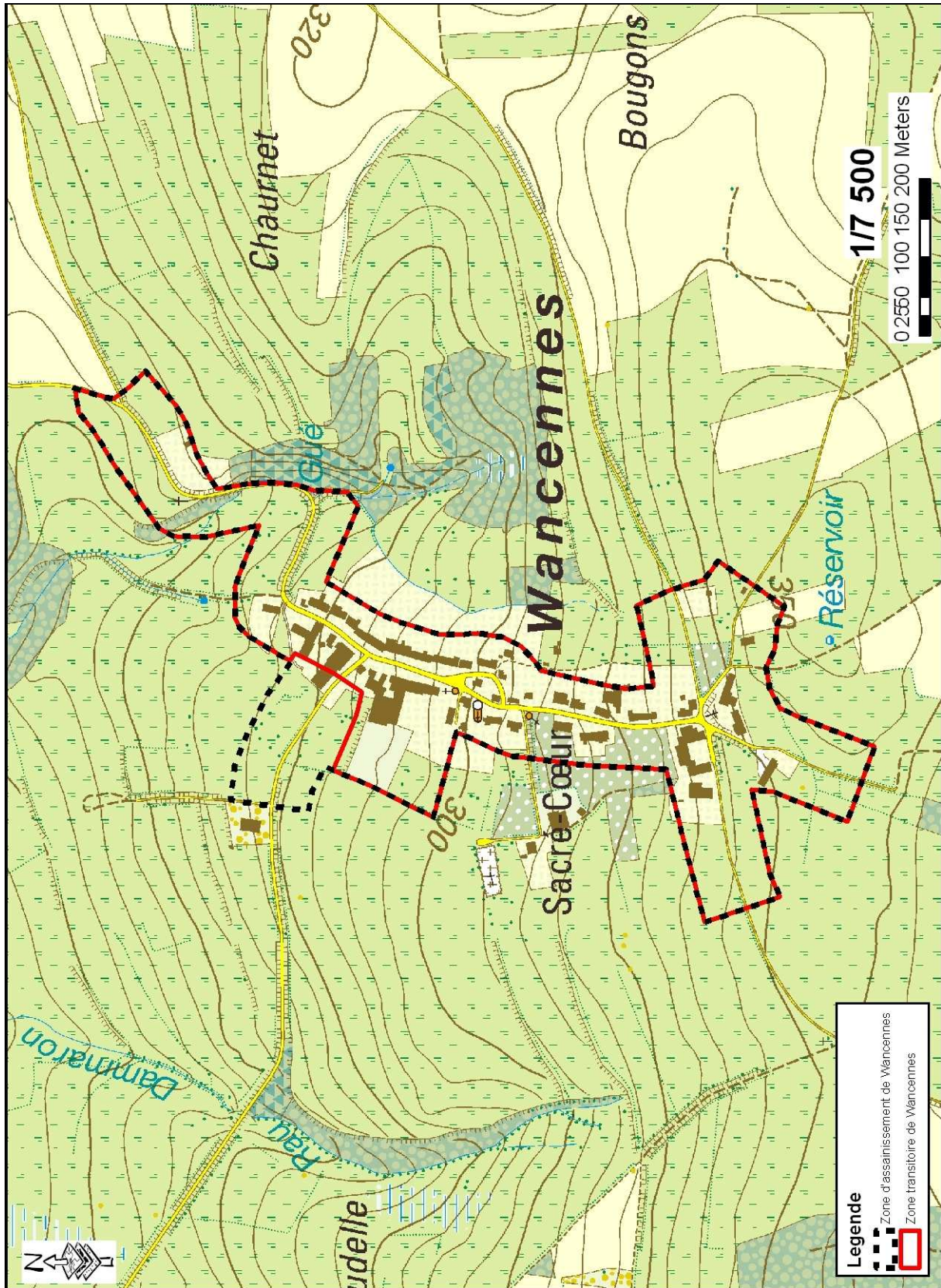


Figure 3 : Localisation de la zone d'assainissement sous étude sur la carte IGN



Figure 4 : Localisation de la zone d'assainissement sous étude sur vue aérienne

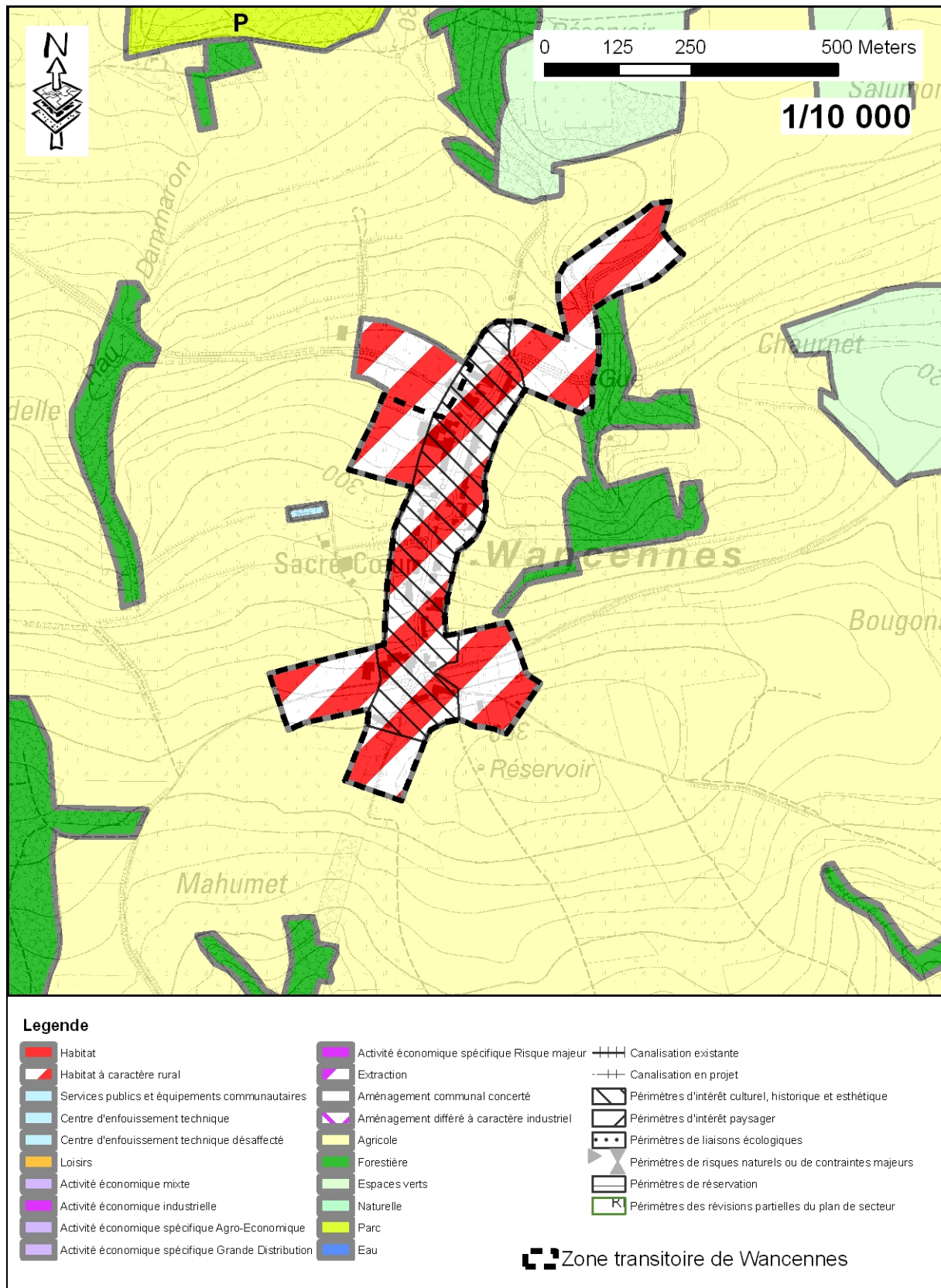


Figure 5: Localisation de la zone d'assainissement sous étude sur le plan de secteur (source SPW)

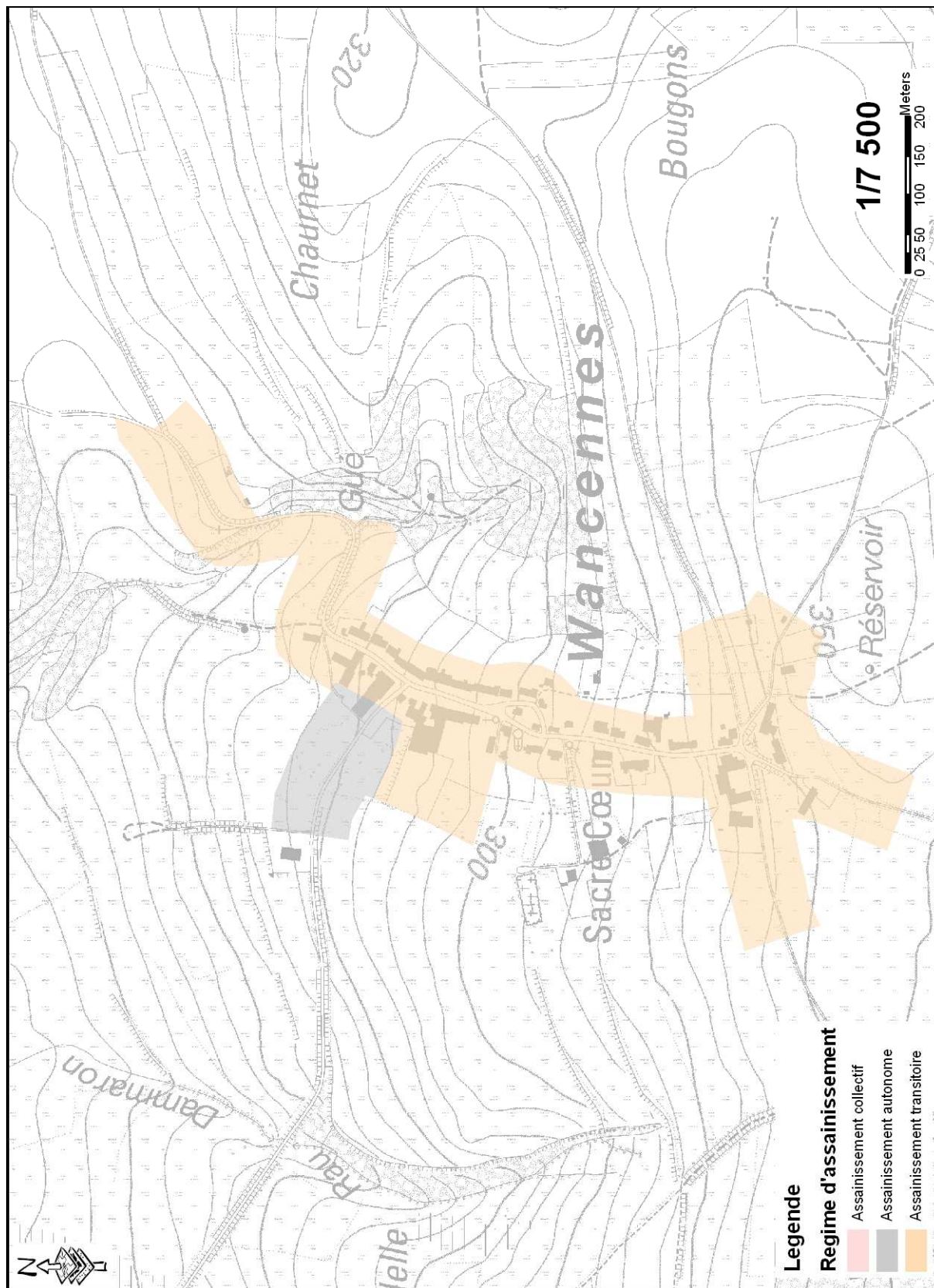


Figure 6: Localisation de la zone d'assainissement sous étude sur le PASH



Sur le plan de la cartographie des risques d'inondation élaborée dans le cadre du Plan Pluies mis en place par le Gouvernement wallon en date du 9 janvier 2003, on distingue trois types d'aléas (1), à savoir :

- une valeur d'aléa élevée (couleur rouge sur la carte): avec une période retour des crues inférieure à 25 ans et une submersion pouvant dépasser 130 cm ;
- une valeur d'aléa moyenne (couleur orange sur la carte) : avec une période de retour des crues comprise entre 25 et 50 ans et une submersion généralement comprise entre 30 et 130 cm ;
- une valeur d'aléa faible (couleur jaune sur la carte): avec une période de retour des crues supérieure à 50 ans et une submersion maximale de 130 cm.

On ajoutera qu'elle n'inclut pas les risques d'inondations catastrophiques liées à un accident survenu sur un réseau d'égouttage, un barrage ou autres ouvrages hydrologiques. Elle ne concerne pas non plus les inondations liées à des remontées de nappes phréatiques.

Des informations récoltées sur le site de la D'GARNE et émanant de la Cellule Spécifique Permanente du Centre de Recherches et d'Expertises en Sciences de l'Environnement appliquées au Domaine de l'Eau (Crescendeau-Aquapôle) mis en place par le Service Public de Wallonie, il ressort que :

- la zone d'assainissement de Wancennes n'est caractérisée par aucune valeur d'aléas d'inondation.

La figure 6 ci-après reprend un extrait de la carte des aléas d'inondation locale.

L'étude devra tenir compte de ce paramètre dans le cadre du choix du site d'implantation d'une station d'épuration, station de pompage ou égouttage dans l'éventualité où un mode assainissement collectif serait retenu.

En ce qui concerne la perméabilité des sols, selon la cartographie de l'aptitude à l'infiltration (données Fusagx, classe d'évacuation du sol), lorsqu'ils sont cartographiés, les terrains de la zone d'assainissement sous étude présentent, spécifiquement et par extrapolation sous les zones urbanisées non cartographiées :

- une inaptitude à l'infiltration due à la faible épaisseur de sol ou à une forte pente pour une petite partie au Nord de la zone d'assainissement sous étude, en périphérie des abords d'un ruisseau sans nom traversant le « quartier » Nord du village de Wancennes ;
- une aptitude moyenne à bonne à l'infiltration pour la majeure partie de la zone urbanisée de Wancennes.

¹ La définition exacte des valeurs d'aléas d'inondation reprend également des situations intermédiaires combinant les périodes de retour et les hauteurs de submersion. Elles ne sont pas reprises de manière exhaustive dans les définitions données par soucis de simplification.

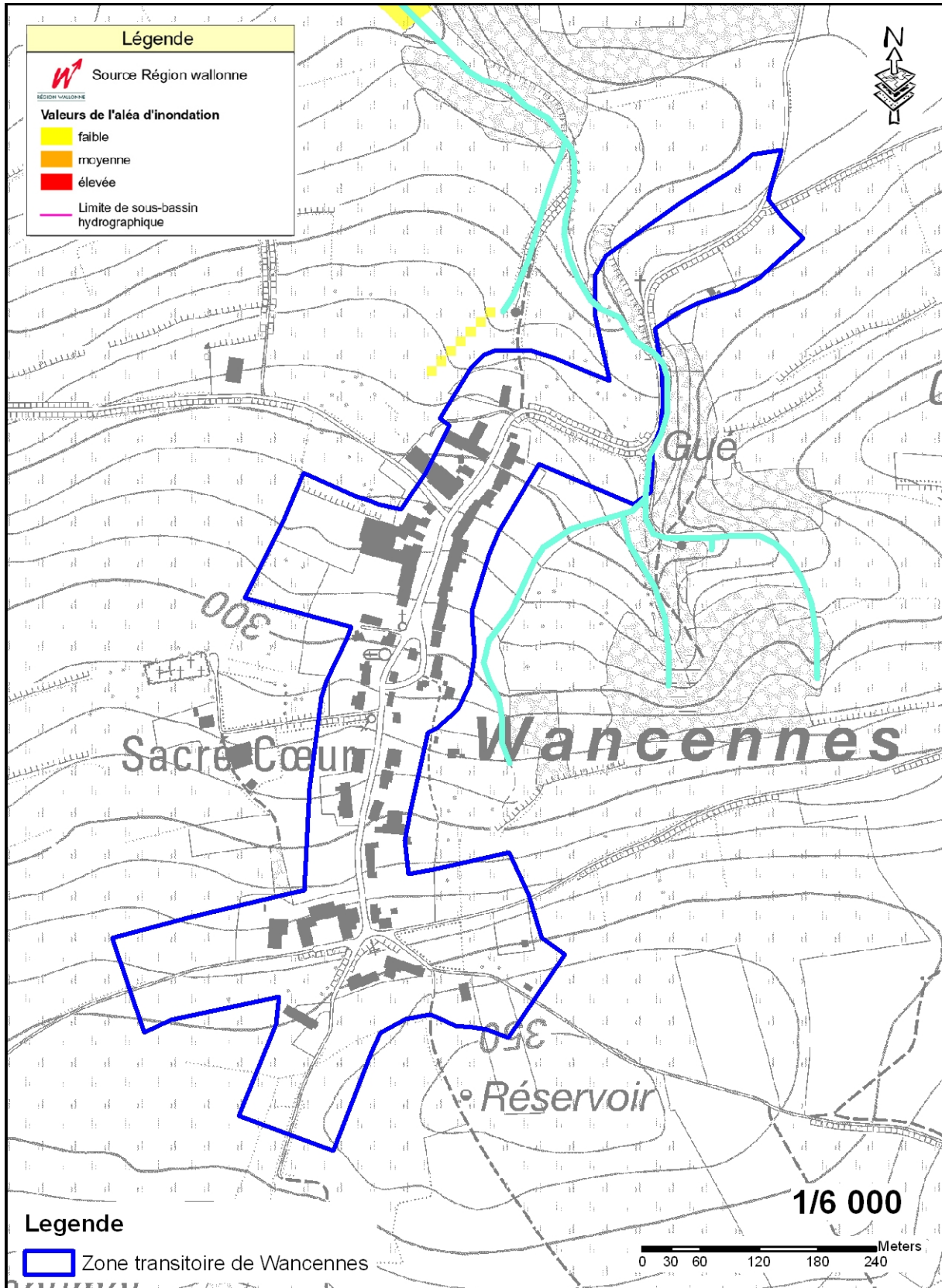


Figure 7 : Localisation de la zone d'assainissement sous étude sur un extrait de la carte des aléas d'inondation

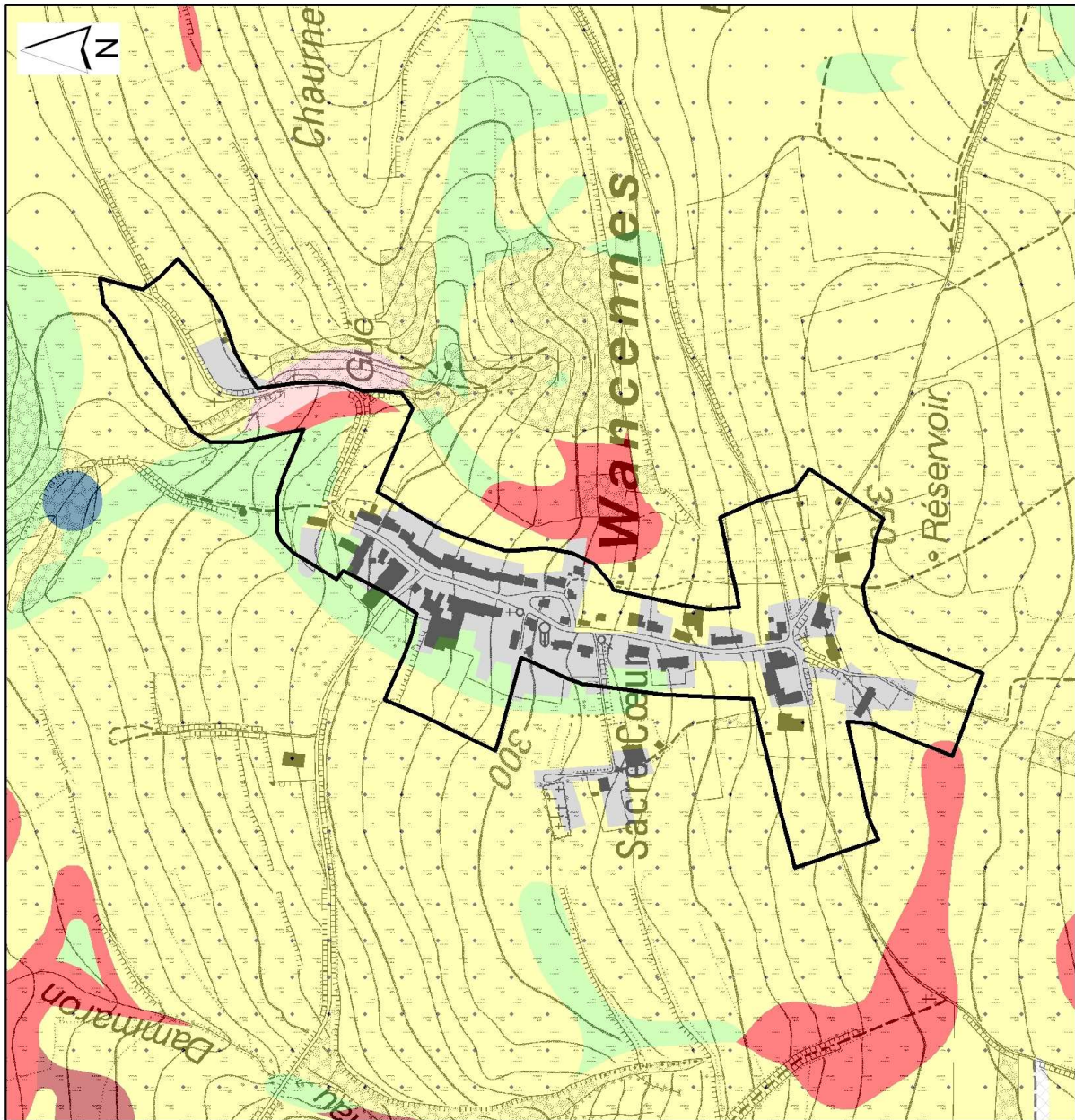
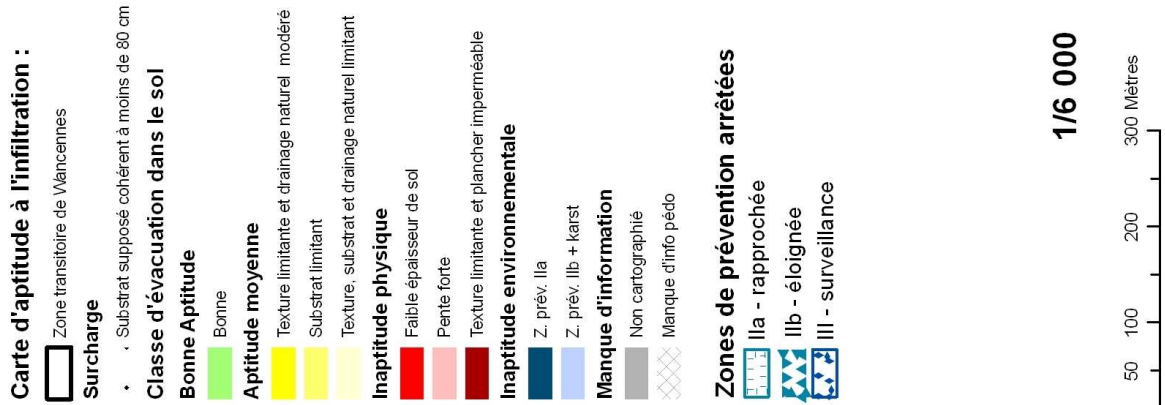


Figure 8 : Carte d'aptitude à l'infiltration (échelle adaptée)

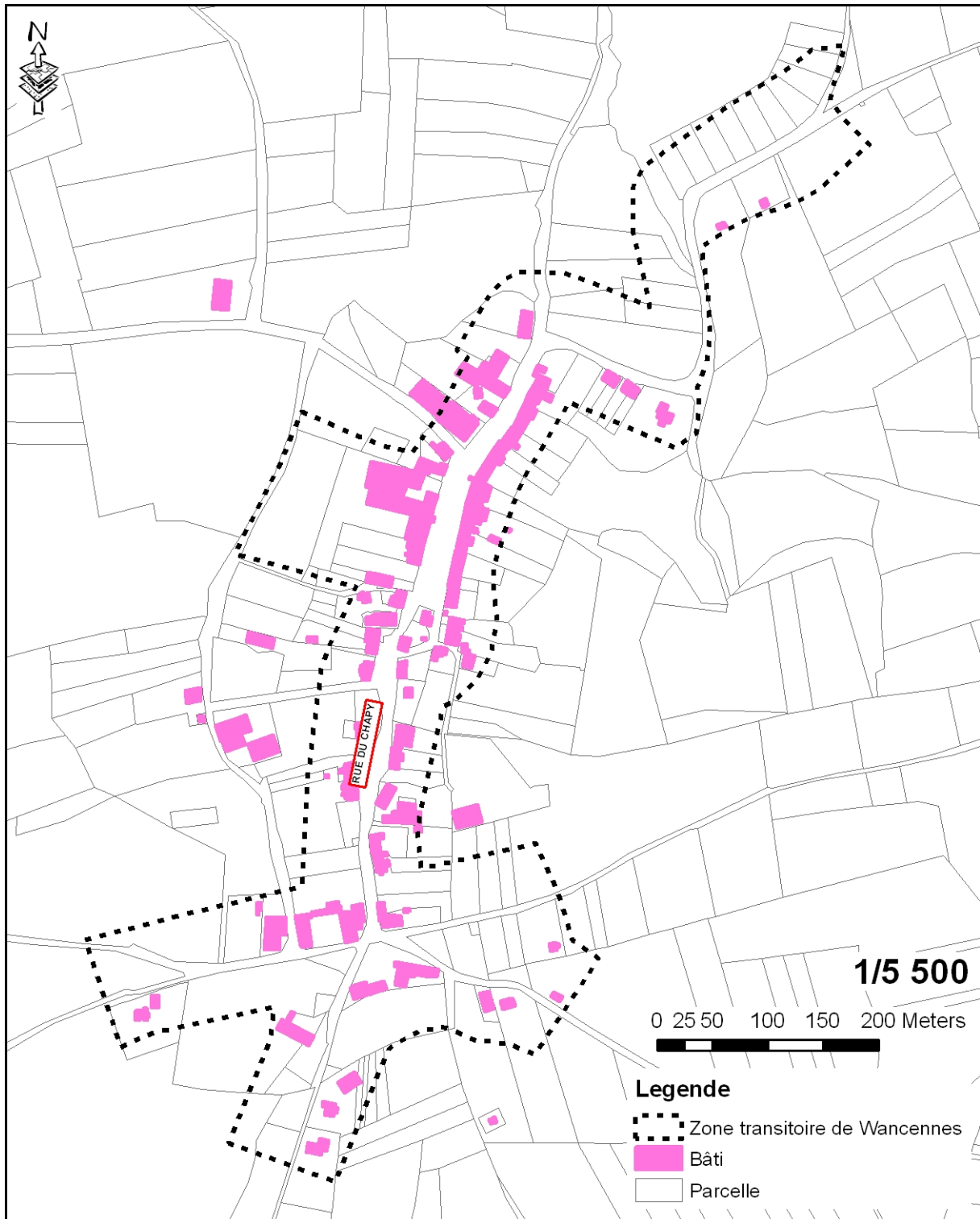


Figure 9 : Dénomination des rues et contexte bâti (échelle adaptée)

3. RELEVÉ ET ANALYSE DE L'EXISTANT

Le relevé et l'analyse de l'existant a été réalisé en deux phases :

- Relevé de l'existant ;
- Analyse de l'existant ;

Le relevé de l'existant comprend deux volets : un relevé des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires et une enquête auprès des particuliers.

L'analyse de l'existant comporte : d'une part, l'évaluation de l'opportunité et de la nécessité de grouper les habitations en vue de l'assainissement de leurs eaux usées et, d'autre part, l'analyse des contraintes générées par l'installation d'un système d'épuration à la parcelle.

Sur base du relevé et de l'analyse de l'existant, une ou plusieurs solutions sont étudiées pour répondre à l'objectif de la qualité des eaux de la zone étudiée. Au besoin, chaque solution fait ensuite l'objet d'une analyse technique et financière.

3.1. ANALYSE DU PCGE ET DU PASH

La figure ci-après localise la zone d'assainissement de Wancennes sur un extrait du PCGE.

Comme le montre la figure 10 ci-après, le PCGE prévoyait l'assainissement collectif du village.

Sans entrer dans les détails, le réseau d'égouttage existant (traits noirs) était assez complet sauf au niveau de certaines extrémités de la zone urbanisée.

La zone urbanisée de Wancennes est installée au sein d'une topographie en une pente avec une courbe de niveau inférieure au Nord du village, au droit du passage d'un ruisseau sans nom. Au Nord de celui-ci, la zone urbanisable s'étend encore quelque peu et comprend 2 habitations de vacances.

Une station d'épuration de 375 EH était envisagée en contrebas Nord du village dans la zone agricole, à environ 150 m du début de la zone urbanisable. Une fois traitées, les eaux usées domestiques étaient évacuées via en eau de surface (un ruisseau sans nom).

La figure 11 localise la zone d'étude sur un extrait du Plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) à l'échelle adaptée. La zone urbanisable de Wancennes y est caractérisée par le mode de l'assainissement transitoire pour quasi-totalité. Une petite zone non bâtie (sauf une portion d'un bâtiment agricole) est reprise sous le principe de l'assainissement autonome. Les données relatives à la présence d'égouttage sont identiques au niveau des PCGE et PASH.

En outre, la figure localise également les égouttages recensés à l'époque de la réalisation du PASH et du PCGE. Les investigations de terrain menées dans le cadre de la présente étude de zone ont révélées des informations complémentaires, à savoir que certaines portions de l'égouttage semblent être dédoublées (côté droit et gauche de la voirie principale) sans toutefois pouvoir identifier clairement cette situation par absence de chambre de visite, à l'exclusion de quelques avaloirs.

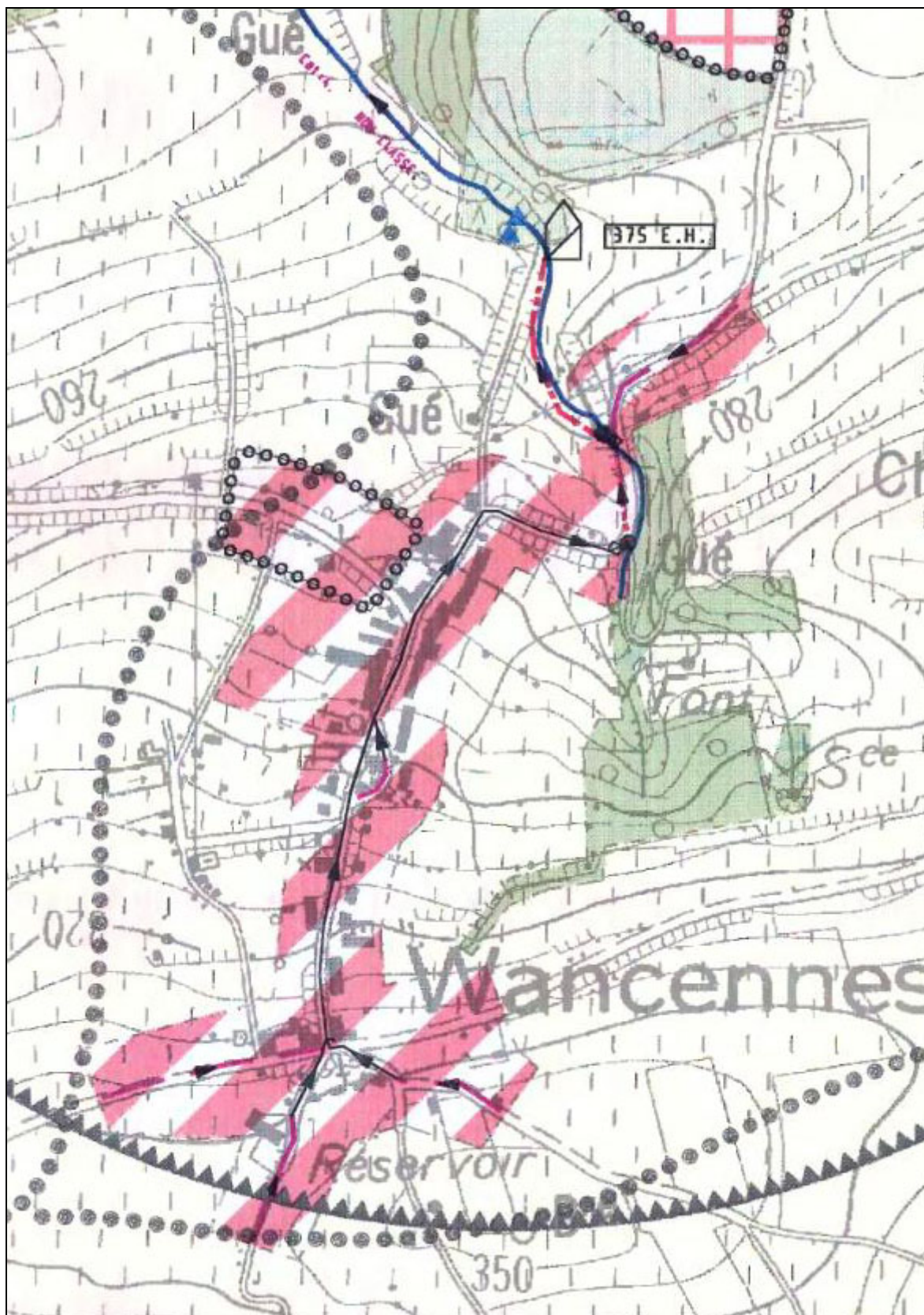


Figure 10 : Extrait du PCGE à l'échelle adaptée

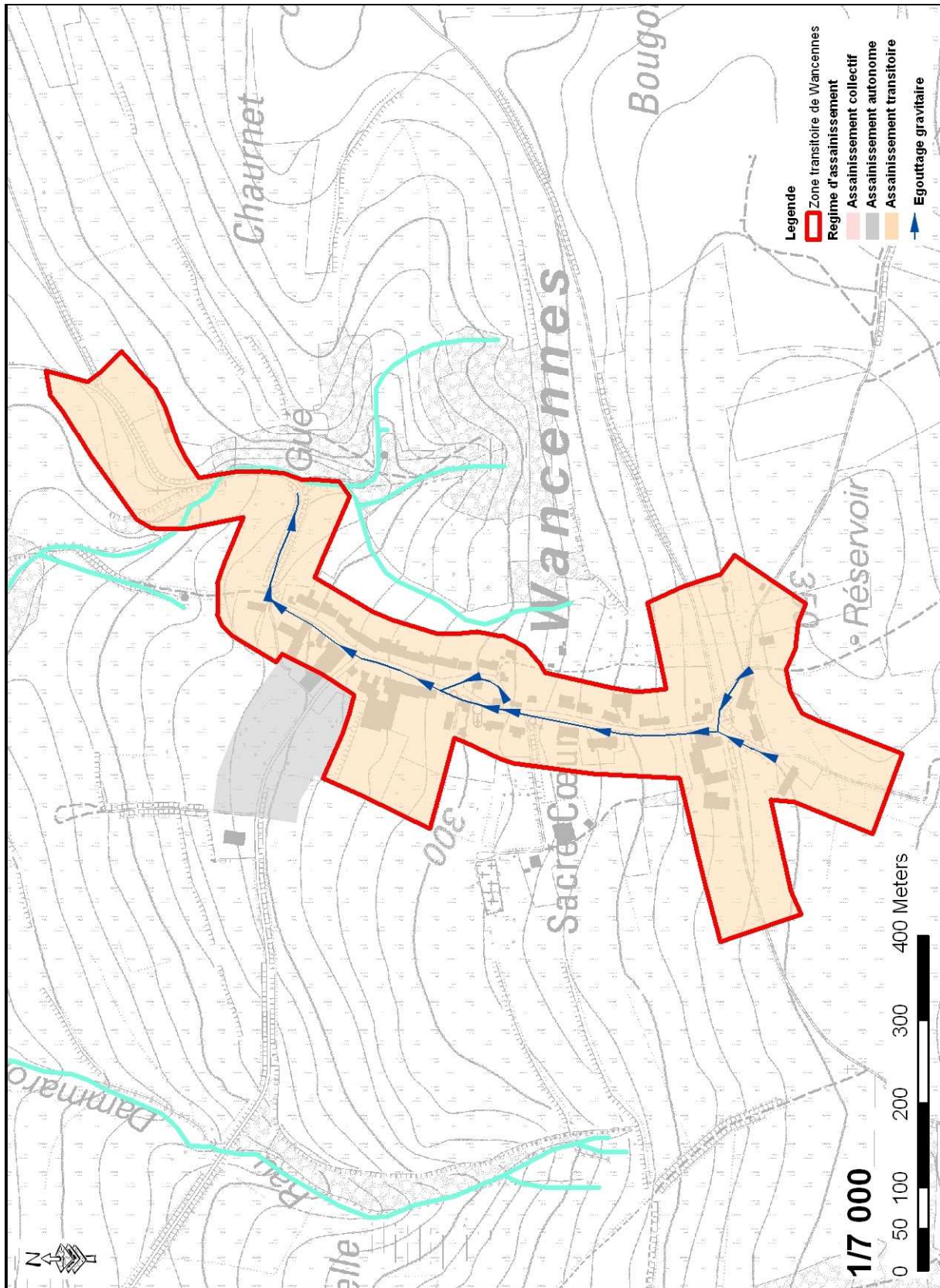


Figure 11 : Localisation de l'agglomération d'assainissement sous étude sur le PASH



3.2. RELEVÉ DE L'EXISTANT

3.2.1 Relevé des réseaux d'évacuation

Les informations sur l'égouttage existant sont issues de la consultation de documents, de contacts avec le service travaux de l'entité et des visites des lieux (contacts avec riverains, validation dans le cadre de l'étude de zone, zoomage photographique in situ).

Au niveau de l'étude visuelle des tronçons d'égouttage, pour certaines portions plus anciennes, peu ou pas de chambres de visite sont aisément accessibles. Bien souvent l'existence d'une conduite est validée par la présence d'avaloirs par exemple.

L'égouttage de Wancennes est caractérisé par des tronçons anciens mais de moyenne à assez bonne facture (égouttage béton de 30 ou 40 cm de diamètre, unitaire, cohérent et en relatif bon état). Au global, les tuyaux ne présentent pas ou peu de phénomènes de colmatage, disjonctions ou encore sédimentations. Aucune portion inventoriée ne présente de caractéristiques portant atteinte au bon écoulement des eaux.

La visite des lieux a été réalisée en période sèche et le réseau visité véhiculait assez peu d'eaux claires parasites.

Globalement, par rapport aux données connues du PASH ou PCGE, le réseau existant est confirmé par les investigations de terrains.

La figure 12 localise donc les tronçons existants, les parties d'égouts visionnées lors de la visite de terrain ainsi que certaines photos ou informations pertinentes.

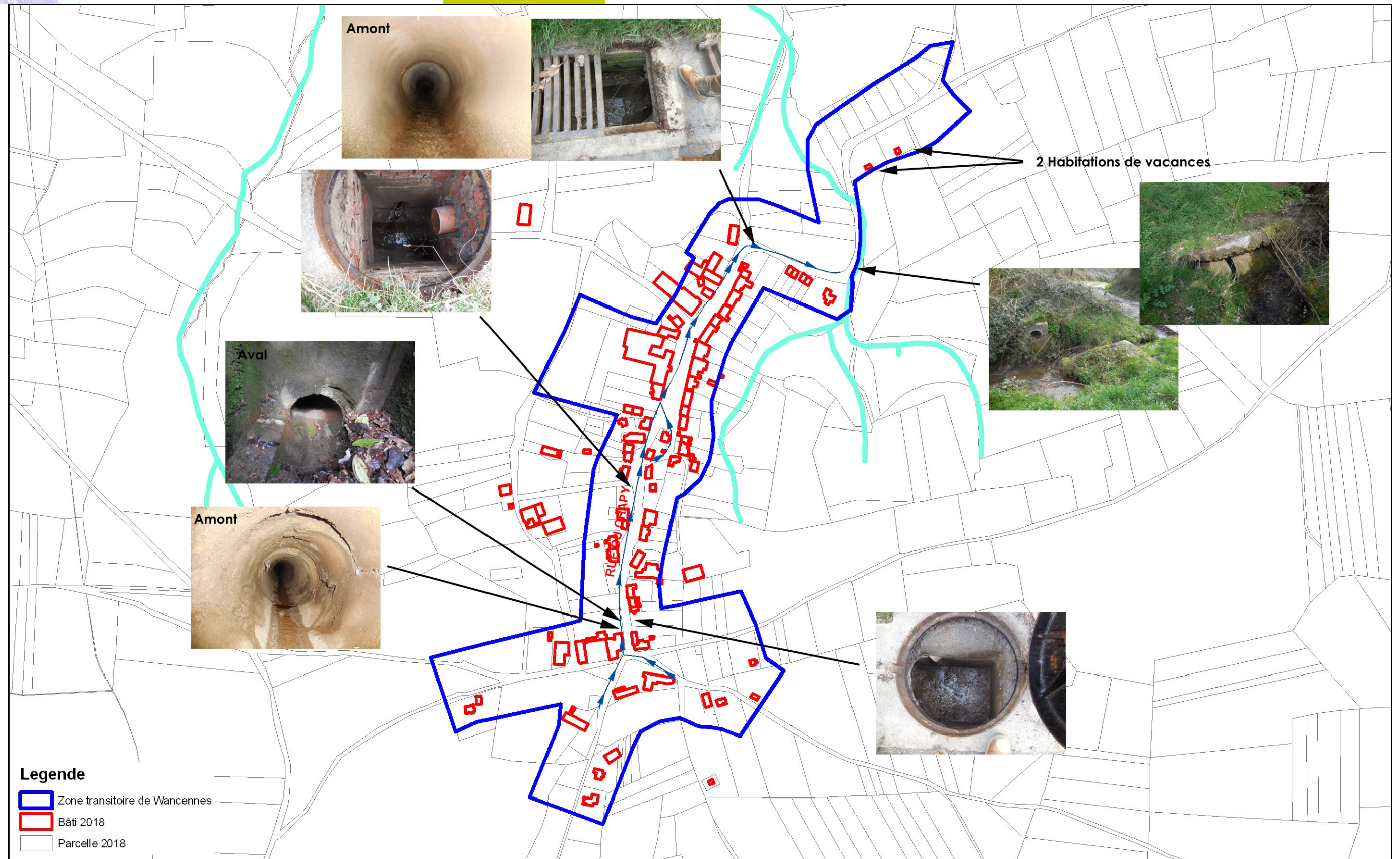


Figure 12 : Tronçons d'égouts étudiés, synthèses des informations pertinentes et de l'égouttage existant



3.2.2. Enquête auprès des particuliers

3.2.2.1 Enquête à la parcelle

L'enquête à la parcelle sur la situation des eaux usées des habitations reprises dans le périmètre de l'étude est la pierre angulaire de l'analyse de l'existant en matière d'assainissement.

Cette enquête a été réalisée en mai 2013 et de type porte à porte.

Récapitulatif relatif déroulement de cette enquête :

Nombre d'habitation visitée : 48
Nombre total de réponses : 33
Taux de retour d'information : $33/48 = 69\%$

Principales informations recueillies :

Le tableau ci après fait partie intégrante de l'enquête et résume l'information demandée.

TYPES D'EAU	EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT	LOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT	EVACUATION
Eaux grises (cuisine, lessive et salle de bains)	<input type="checkbox"/> Aucun équipement <input type="checkbox"/> Dégraisseur <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Fosse septique et dégraisseur <input type="checkbox"/> Système d'épuration individuelle <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Devant le bâtiment <input type="checkbox"/> Derrière le bâtiment <input type="checkbox"/> Sur le côté du bâtiment <input type="checkbox"/> Sous le bâtiment <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Egout <input type="checkbox"/> Ruisseau ou étang <input type="checkbox"/> Drains de dispersion dans le sol <input type="checkbox"/> Fossé ou rigole <input type="checkbox"/> Puits perdant <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Eaux noires (WC)	<input type="checkbox"/> Aucun équipement <input type="checkbox"/> Dégraisseur <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Système d'épuration individuelle <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Devant le bâtiment <input type="checkbox"/> Derrière le bâtiment <input type="checkbox"/> Sur le côté du bâtiment <input type="checkbox"/> Sous le bâtiment <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Egout <input type="checkbox"/> Ruisseau ou étang <input type="checkbox"/> Drains de dispersion dans le sol <input type="checkbox"/> Fossé ou rigole <input type="checkbox"/> Puits perdant <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas

Le tableau ci-dessous est accompagné d'un schéma d'implantation de l'habitation et des ouvrages d'assainissement existants.



3.2.2.2 Analyse de l'enquête à la parcelle

Les résultats de l'enquête à la parcelle sont interprétés sur trois bases cartographiques reprises en pages suivantes, à savoir :

- CARTE 1 - Situation et modes d'évacuation des eaux usées (grises et noires) (figure 13)
- CARTE 2 - Equipements de traitement et modes d'évacuation des eaux usées (figure 14)
- CARTE 3 - Raccordement à une canalisation (figure 15)

Situation et modes d'évacuation des eaux usées (grises et noires)

Cette cartographie corrobore logiquement la cartographie de l'égouttage existant repris au niveau du paragraphe 3.2.1. ci-avant et conforme aux informations identifiées au PCGE ou PASH.

Pour la zone urbanisée de Wancennes, la majorité des habitations sondées est raccordée. On peut estimer le taux de raccordement pour cette partie du village à près de 85% (28 raccordements déclarés/33 habitations questionnées).

Une seule habitation déclare ne pas être raccordée. Elle est implantées au Sud du village et sont rejet est du type puits perdants.

Equipement de traitement et mode d'évacuation des eaux usées

La majorité des habitations traite leurs eaux usées par le biais d'une fosse septique ou fosse septique partielle (26 habitations) ; 12 disposent d'une fosse septique totale et 14 d'une partielle.

En ce qui concerne les quartiers de la zone sous étude, cette situation atteste d'un habitat relativement espacé (entre chaque maison et la voirie publique) et disposant d'un espace suffisant. Notons toutefois que les maisons de la portion centrale du village sont en limite du domaine publique et s'étendent selon un linéaire dense. En cas de placement de SEI, ces derniers seraient positionnés à l'avant des habitations et en domaine publique, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, que ce soit d'un point de vue administratif ou technique.

Parmi les 33 formulaires analysés, aucune habitation n'est équipée d'un système d'épuration individuel.

Raccordement à une canalisation

Pour la zone urbanisée de Wancennes, la majeure partie des habitations sondées est raccordée. On peut estimer le taux de raccordement pour cette partie du village à près de 85% (28 raccordements déclarés/33 habitations questionnées).

La question de la raccordabilité n'a pas été évaluée lors de l'enquête de terrain

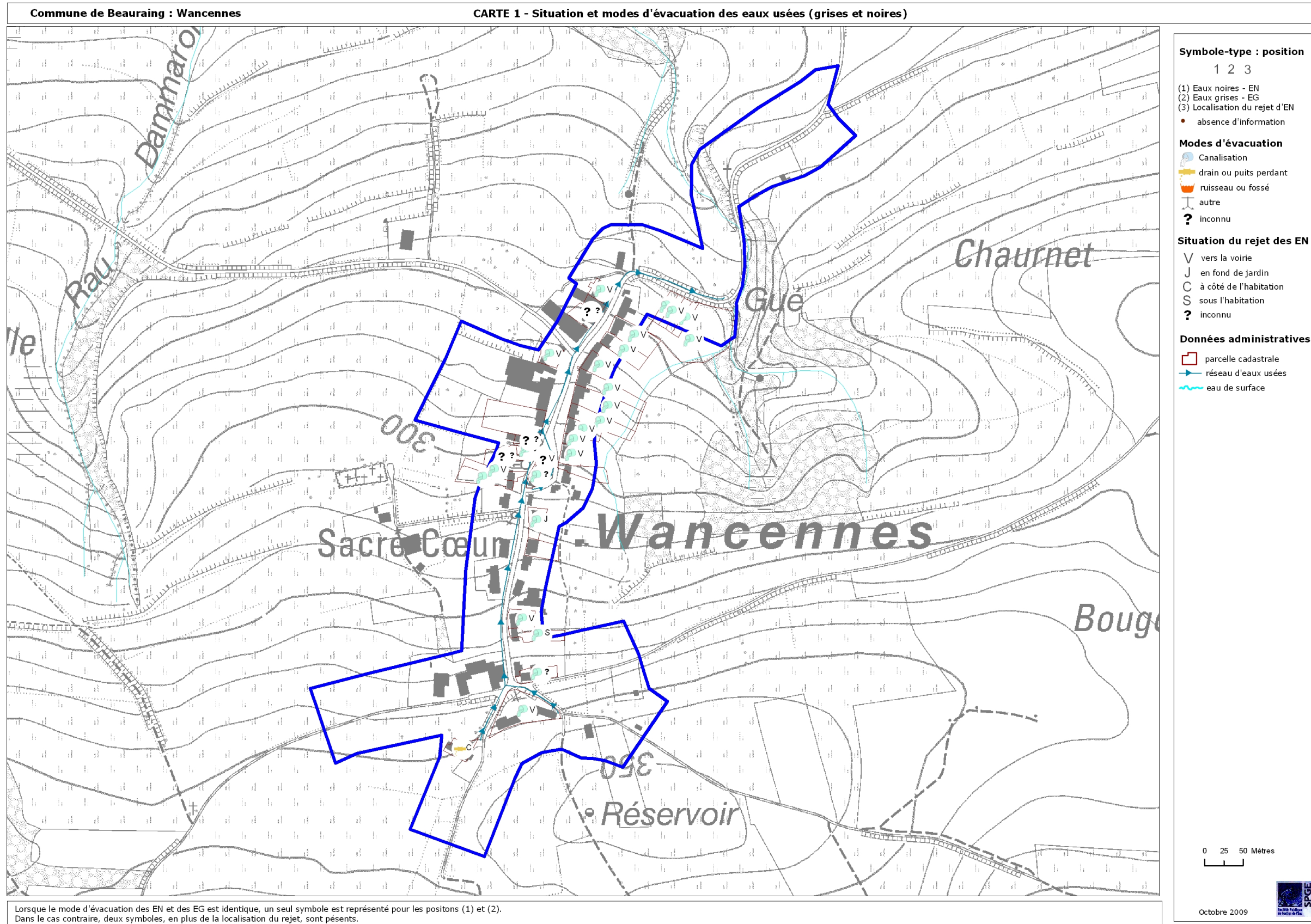


Figure 13 : Situation et mode d'évacuation des eaux usées

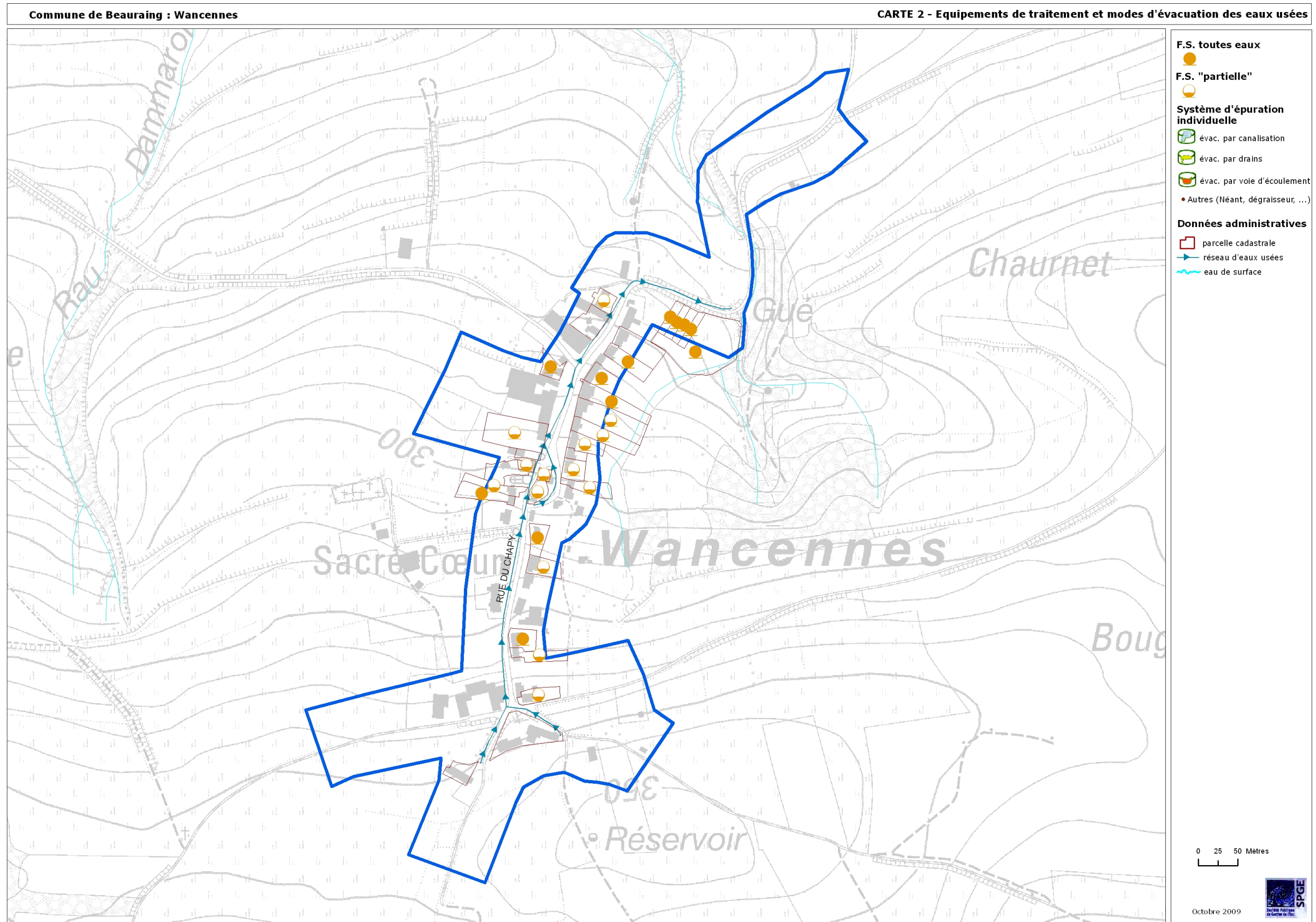
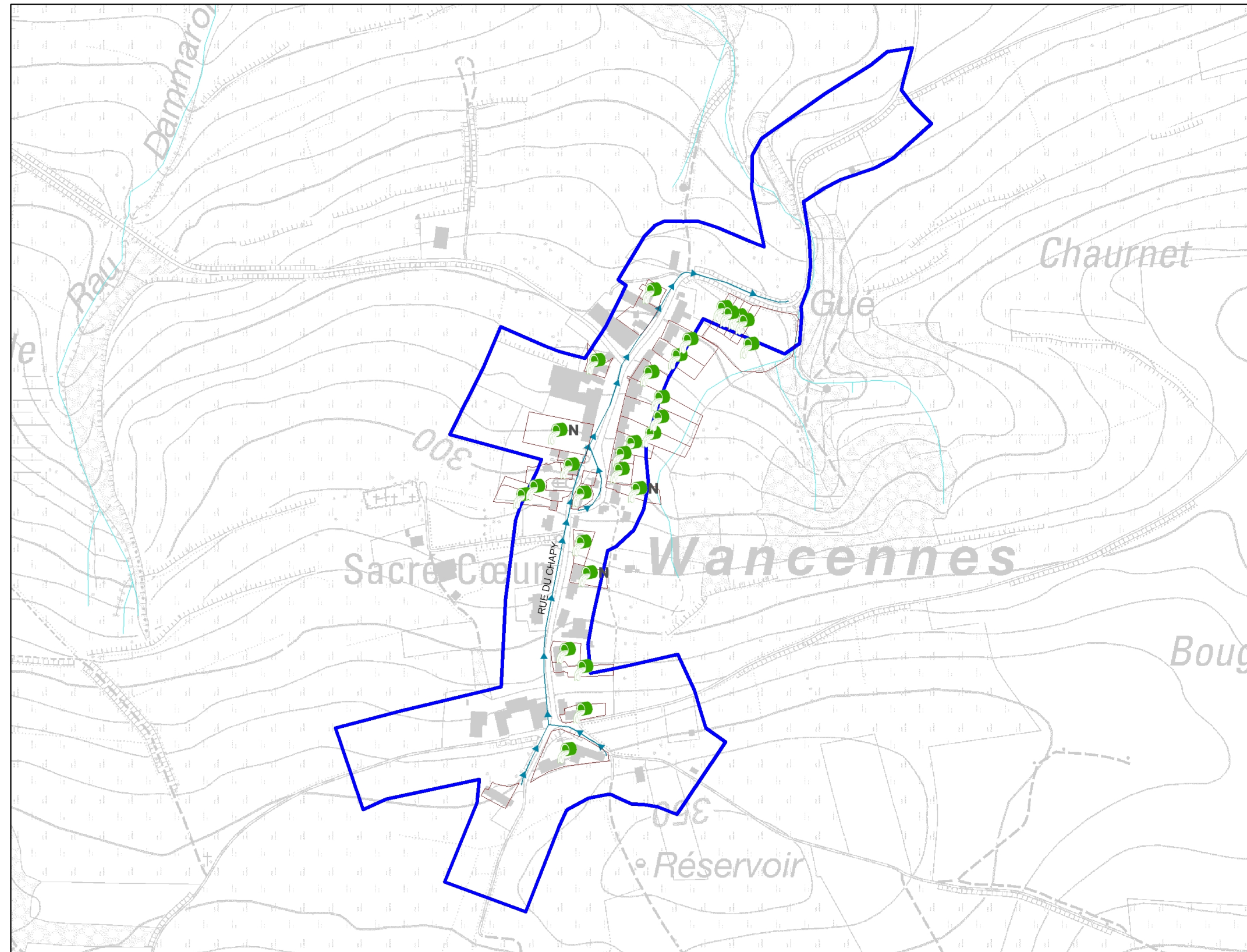


Figure 14 : Equipements de traitement et modes d'évacuation des eaux usées

Commune de Beauraing : Wancennes

CARTE 3 - Raccordement à une canalisation



Raccordé - raccordable

- EN et EG raccordées
- N EN raccordées
- G EG raccordées
- EN et EG raccordables
- N EN raccordables
- G EG raccordables

- ? "Raccordabilité" inconnue
- ✗ "Raccordabilité" impossible
- absence d'information

Données administratives

- ▭ parcelle cadastrale
- réseau d'eaux usées
- ~ eau de surface

Octobre 2009



Figure 15 : Raccordement à une canalisation

3.3. ANALYSE DE L'EXISTANT

3.3.1. Analyse de la nécessité de grouper

Pour la zone d'assainissement transitoire de Wancennes, au vu :

- De l'habitat rural relativement espacé en périphérie de l'agglomération sous étude et concentré au niveau du centre ancien ;
- Des zones de recul des habitations par rapport à la voirie variables selon que l'on se trouve en partie centrale ou en partie périphérique de Wancennes, sans tenir compte de l'aspect cadastral dans la mesure où le domaine public est à front de façades pour un grand nombre d'habitation ;
- Des difficultés techniques à implanter des SEI (place, impétrants, stabilité des fondations, ...) et à les exploiter (gestion des odeurs en particulier) ;
- De l'habitat plutôt de type « 4 façades » sauf au niveau des habitations du centre du village ;
- Des rejets en façades avant où la surface d'infiltration n'est pas suffisante et en domaine public pour une bonne partie des habitations sondées.

Sur base de la situation de terrain, il est nécessaire de grouper, en particulier au niveau du centre du village de Wancennes.

3.3.2. Analyse de l'opportunité de grouper

Pour la zone d'assainissement transitoire de Wancennes, au vu :

- De l'absence de présence de SEI ;
- Du taux d'équipement de conduite élevée sauf de quelques portions de voiries très peu bâties ;
- Du taux de raccordabilités très élevées.

Sur base de la situation de terrain, il est opportun de grouper la zone d'assainissement de Wancennes.

3.3.3. Analyse des contraintes de mise en place de SEI

Pour la zone d'assainissement transitoire de Wancennes, au vu :

- De l'habitat rural relativement espacé sauf au centre du village
- Des zones de recul des habitations faisant partie du domaine public pour de nombreuses habitations
- De l'habitat plutôt de type « 4 façades » sauf au niveau du centre du village où les maisons sont alignées sur le domaine public
- De présence de zones de jardin pour certaines habitations implantées en dehors du centre du village

Aucune contrainte particulière n'est identifiée pour l'habitat situé en périphérie, par contre pour le centre du village le manque d'espace privé pourrait rendre difficile l'installation d'un SEI.

4. PROPOSITION DE SOLUTIONS

Vu les éléments présentés ci-avant, seules deux solutions sont à envisager :

- une solution collective pour l'ensemble du village, à l'exception d'une portion d'une rue sans nom (vers Javingue) perpendiculaire à la rue du Chapy au centre du village ;
- une solution autonome pour l'ensemble du village, bien que techniquement non recommandée, si la solution collective s'avère trop onéreuse.

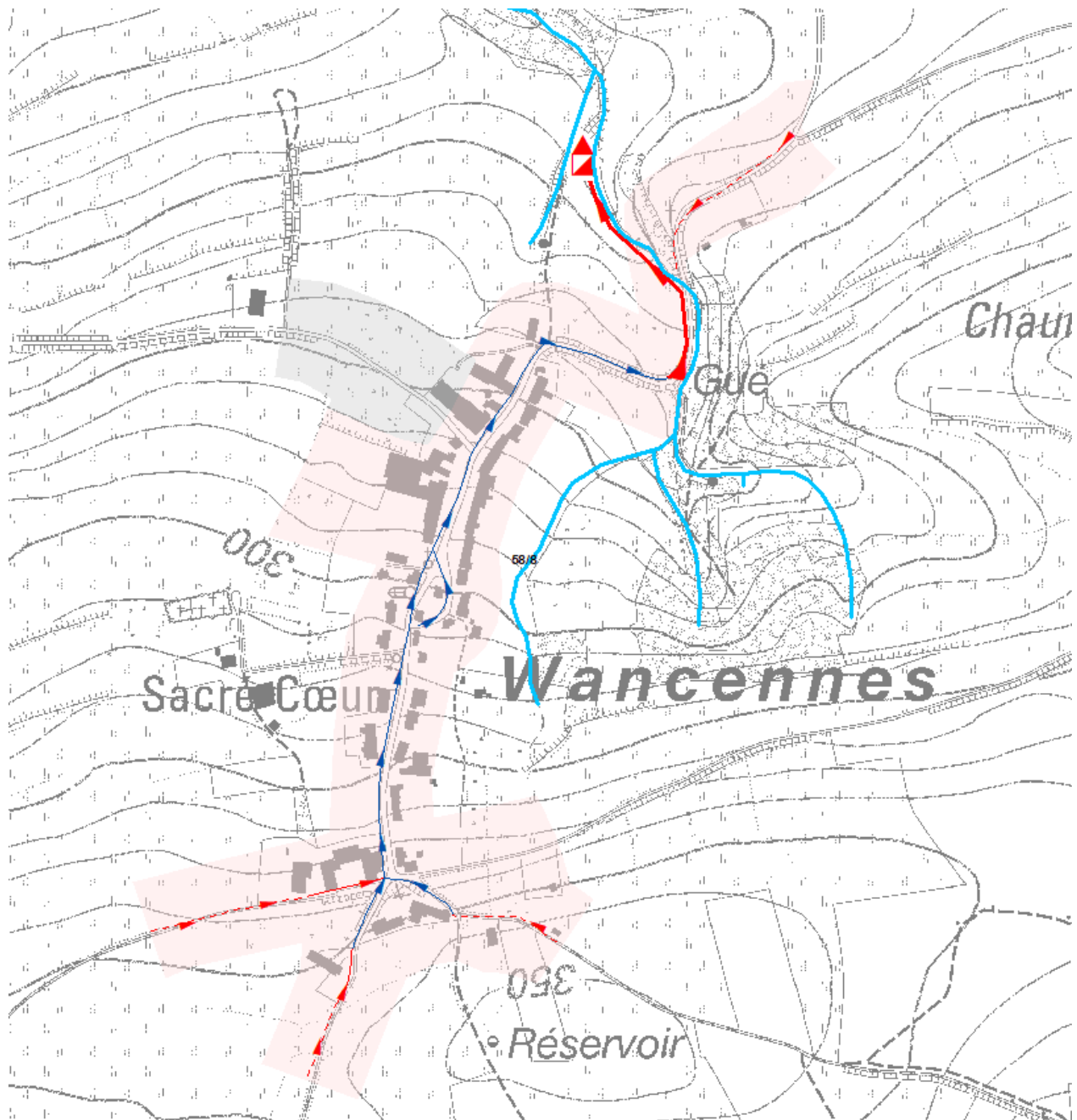


Figure 16 : Proposition assainissement collectif

Analyse financière de la solution collective :

Les investissements à réaliser sont :

Travaux d'égouttage :

La zone d'habitat situé en aval du village n'est pas bâtie, l'égout à créer devra être réalisé lors de son urbanisation, aucun projet n'est développé ou envisagé à cet endroit pour l'instant.

La partie amont du village formée d'une « patte d'oie » composée de 4 extensions des rues du Chapy et des Champs comprend une réserve foncière et n'est pas totalement égouttée. Seul l'égouttage manquant pour les parcelles construites est comptabilisée dans notre analyse (soit +/- 300 mètres), le solde devant être réalisé ultérieurement par les propriétaires et/ou promoteurs immobiliers.



Analyse financière

Le passage de la zone transitoire de Wancennes en régime d'assainissement collectif nécessiterait la création de :

- 300 mètres d'égouttage gravitaire rue du Chapy et rue des Champs ;
- 250 mètres de collecteur gravitaire ;
- Une station d'épuration de 120 EH.

Soit un investissement de :

- Egouttage : $300 \text{ m} \times 600 \text{ €/m} = 180.000 \text{ €}$
- Collecteurs : $250 \text{ m} \times 600 \text{ €/m} = 150.000 \text{ €}$
- Station d'épuration : $120 \text{ EH} \times 3.000 \text{ €/EH} = 360.000 \text{ €}$ arrondi à 400.000 € (valeur minimale actuellement retenue par la SPGE pour une step collective).

La station d'épuration serait implantée le long d'un ruisseau sans nom affluent du ruisseau de Dammaron. Cette implantation nécessite la création d'une voirie d'accès et la prolongation des impétrants (pour autant que ceux-ci soient nécessaires – Technique épuratoire intensive). Vu cette configuration, nous retenons dans notre analyse un coût unitaire élevé de 3.000 €/EH.

Le montant calculé des travaux d'investissement pour la construction pour la step étant inférieur à 400.000 €, c'est ce dernier montant qui est prise en compte, soit le montant minimum pour une step collective. Nous pouvons néanmoins espérer que ce chiffre pourra être revu à la baisse suite aux travaux en cours relatif à l'assainissement approprié.

Ces investissements correspondent à un montant total de 730.000 € pour 57 habitations ou encore 12.807 €/habitation, qui correspond à un ratio qui reste à priori favorable à une solution collective (< 15.000 €/habitation).

La proposition collective est partiellement confirmée par le comparatif financier entre une solution d'assainissement autonome à la parcelle et collective (coûts d'investissements + exploitation sur 15 ans). Comparatif qui met exæquo (101%) la solution collective à long terme pour l'installation de SEI de type intensif (95 % du marché) et qui est moins favorable pour l'installation de SEI de type extensif, ceci avec les résultats suivants :

Coût global	Moy	Min	Max	
/an/habitation	758	492	1025	
Soit	101%	65%	136%	du coût d'un SEI intensif
	176%	114%	238%	du coût d'un SEI extensif

A la lecture de ces différents résultats :

- vu la difficulté d'installer des SEI pour une partie importante des habitations du village ;
- vu les chiffres sécuritaires (élevés) retenus dans notre analyse financière ;

Nous proposons une solution collective pour le village de Wancennes à l'exception d'une zone d'habitat le long d'une rue sans nom perpendiculaire à la rue du Chapy.

5. CONCLUSIONS

La zone urbanisable de Wancennes est actuellement reprise au PASH sous le mode de l'assainissement transitoire à l'exception d'une zone d'habitat perpendiculaire à la rue de Chapy classée en assainissement autonome.

De l'analyse des éléments ci-avant amendée de l'aspect technico-financier, la solution « assainissement collectif » est retenue pour la zone transitoire de Wancennes.

Le tableau ci-après liste les parcelles cadastrales (entière ou partielle) transférées sous le régime de l'assainissement collectif.

Liste des parcelles en zone urbanisable transférées en assainissement collectif dans le cadre de la présente étude		
Commune	Division	Section / N° cadastral
Beauraing	14 ^{ème} Division Wancennes	A422 , A425 B, A430 B, A431 G, A431 H, A471 F, A477 B, A480 C2, A480 D2, A480 G2, A481 F2, A481 G2, A483 H, A484 G, A485 N, A485 P, A485 R, A492 H, A492 K, A493 F, A494 M, A494 S, A497 C, A498 A, A500 K, A501 B, A502 H, A505 C, A506 G, A507 D, A508 B, A509/02 F, A510 A, A511 B, A514 G, A516 D, A520 C, A523 A2, A523 B2, A524 F, A527 A, A529 C, A530 G, A535 H, A538 G, A539 D, A539 H, A539 K, A539 L, A539 M, A543 B, A543 C, A545 , A546 C, A547 A, A548 , A553 A, A556 B, A603 , A607 F, A608 F, A608 G, A610 K, A610 L, A616 D, A616 E, A621 E, A623 E, A623 F, A627 F, A629 L, A630 E, A631 , A632 C, A632 D, A639 M, A641 C, A643 D, A646 B, A647 C, A648 D, A649 D, A655 G, A667 F, A667 G, A671 E, A674 E, A675 M, A677 D, A681 H, A682 C, A684 E, A687 F, A688 E, A688 F, A689 C, A689 D, A699 C, A731 A, A838 A, A838 B, A838 C, A840 A, A840 B, A840 C, A840 D, A840 E, A840 F, A840 G, A840 H, A840 K, A840 L, A840 M, A840 N, A841 A, B55 B2, B55 D2, B55 F2, B55 G2, B55 K2, B55 M2, B55 N2, B55 V, B57 D, B58 F2, B59 H, B59 K, B60 C2, B60 D2, B60 E2, B60 L2, B60 M2, B60 N2, B60 R2, B61 K2, B61 S2, B61 T2, B61 V2, B62 R2, B104 C2, B122 M, B122 R, B122 S, B122 T, B122 V, B124 D, B124 E, B125 A, B126 E, B127 D, B131 F, B133 , B135 D, B138 D.

De ce fait, les parcelles ci-avant (reprises en zone d'habitat à caractère rural et zone de service publics et d'équipements communautaires) sont reprises en « **habitation en zone urbanisable sous le régime de l'assainissement collectif dans la zone d'étude** ».

A titre indicatif, le tableau ci-dessous liste les parcelles classées en zone d'assainissement autonome de la zone d'habitat du village de Wancennes.

Liste des parcelles en zone urbanisable classées (maintenues) en assainissement autonome		
Commune	Division	Section / N° cadastral
Beauraing	14 ^{ème} Division Wancennes	A603 , A610 L, A614 , A615 , A616 D, A616 E, A621 E, A623 E, A623 F, A731 A.

De ce fait, les parcelles ci-avant (reprises en zone d'habitat à caractère rural et zone de service publics et d'équipements communautaires) sont conservées en « **habitation en zone urbanisable sous le régime de l'assainissement autonome** ».

L'ensemble de ces informations est synthétisée sur la cartographie de conclusions reprise ci-après.



Etude de zone - Zone transitoire de
« WANCENNES »
Commune de : BEAURAING

